

Etude permanente des coûts des cabinets médicaux 2016 - Marche à suivre pour les cabinets de groupe

Différentes formes de cabinets de groupe

Les cabinets de groupe correspondent à une tendance. De plus en plus de médecins exercent au sein d'un tel cabinet. Mais leur forme juridique varie d'un cas à l'autre. Et du fait que les bases juridiques en matière de santé sont différentes d'un canton à l'autre, il n'existe guère de forme de collaboration standardisée. Puisque l'organisation est si individualisée, le remplissage du questionnaire RoKo pour les cabinets de groupe donne toujours lieu à de multiples questions.

Vous exercez dans un cabinet de groupe - participez à la RoKo!

Par cette feuille d'information, nous voulons vous encourager, en tant que médecin exerçant dans un cabinet de groupe, à participer à l'enquête RoKo. Le remplissage du questionnaire est possible pour vous aussi (peut-être avec l'aide de votre agent fiduciaire).

Livraison des données - obligation à partir de 2017

Fin 2016, l'obligation individuelle de livrer des données pour les médecins sera instaurée. Tous les cabinets médicaux devront alors livrer leurs données administratives et structurelles à l'Office fédéral de la statistique, qui établira à partir de celles-ci des statistiques sur les soins de santé ambulatoires. Vous pouvez déjà remplir en partie cette obligation de livrer des données en participant à l'enquête RoKo. Une participation vaut donc la peine dans tous les cas!

Mais attention: la reprise des données RoKo ne se fait pas automatiquement; vous pouvez cependant importer les données dans le questionnaire de l'OFS. Pour l'importation des données RoKo, vous avez besoin du mot de passe et de l'identifiant utilisés pour la collecte des données RoKo. C'est pourquoi nous vous prions de conserver ces informations.

Comment les chiffres des cabinets de groupe sont-ils collectés?

Dans les cabinets de groupe, les chiffres doivent en principe être collectés pour chaque médecin individuellement. Les dépenses et recettes communes doivent être réparties corrélativement. Il en va de même pour le personnel employé et les espaces utilisés en commun.

Quelques exemples

Nous vous donnons ci-après quelques exemples des questions les plus fréquemment posées. Les exemples suivent la structure du questionnaire RoKo.

Page de couverture: Vous pouvez indiquer ici que vous exercez au sein d'un cabinet de groupe. Le nombre des autres partenaires du cabinet est indiqué par le nombre de personnes (et non p.ex. en taux d'activité).

Dépenses: les dépenses doivent si possible répondre au principe de "causalité", c'est-à-dire correspondre aux ressources effectivement utilisées par le médecin concerné. La répartition des coûts dans un cabinet de groupe est souvent réglée par un contrat d'infrastructure. Si un tel contrat règle la répartition des coûts, les postes de dépenses peuvent être répartis con-

formément aux conditions contractuelles. Si une telle répartition personnalisée n'est pas possible, les coûts peuvent être divisés par le nombre de médecins exerçant dans le cabinet de groupe.

Recettes: pour les recettes valent les mêmes règles que pour les dépenses.

Indications relatives aux prestations: les données de prestations doivent être remplies séparément par chaque médecin exerçant dans le cabinet de groupe.

Temps partiel/taux d'activité: le taux d'activité est calculé sur la base d'une semaine de travail "sur et pour les patients". On se base sur 1600 heures par an pour un taux de 100% (consultations, visites, opérations). Ce chiffre est fondé sur 40 heures par semaine et 40 semaines par an. La formation continue et le travail administratif (facturation, gestion du cabinet) ne sont PAS compris dans ces heures.

Infrastructure: pour les cabinets de groupe, le nombre de m² des espaces utilisés en commun est divisé par le nombre de médecins exerçant dans le cabinet.

Nous sommes là pour vous aider

Si vous ou votre agent fiduciaire avez des questions relatives au remplissage du questionnaire ou la répartition des données, nous vous aidons volontiers. Veuillez procéder comme suit:

1. Lisez le guide RoKo puis effectuez la collecte en ligne pour chaque médecin ou remplissez un questionnaire papier par personne. Les données de cabinet demandées dans la RoKo doivent être réparties entre les médecins exerçant dans le cabinet.
2. Prenez contact avec votre agent fiduciaire et vérifiez s'il peut s'occuper de la saisie des données RoKo.
3. Si vous avez des questions, vous ou votre agent fiduciaire pouvez contacter la hotline de la Caisse des médecins: 044 436 17 25.
4. Les collaborateurs de la hotline peuvent éventuellement vous aider directement. Si elle ne peut répondre à vos questions, la hotline note vos coordonnées et demande au service de conseil RoKo pour les cabinets de groupe de se mettre en relation avec vous.
5. Le service de conseil est géré par l'organisation médicale hawadoc AG qui gère le Trustcenter hawatrust, sous mandat de la Caisse des médecins.
6. Un collaborateur compétent d'hawadoc AG prendra contact avec vous ou votre agent fiduciaire aux coordonnées que vous aurez fournies. Les collaborateurs d'hawadoc AG peuvent vous conseiller dans les trois langues nationales.
7. **Les prestations de conseil d'hawadoc AG sont gratuites pour vous dans le cadre d'un conseil ordinaire** (temps n'excédant pas 2 heures par année de collecte). Si vous avez besoin d'un conseil plus complexe, hawadoc AG vous fera savoir en temps utile que la poursuite du conseil est payante.

Grâce à cette nouvelle prestation de conseil gratuite, nous souhaitons contribuer à ce que les données de cabinet de groupe aussi aient une influence dans l'enquête RoKo. Nous souhaitons également vous aider à remplir votre obligation légale de livrer des données. En ce sens, nous nous réjouissons de votre participation et nous vous remercions pour votre précieux engagement.